

Le Conseil communal  
et son administration  
vous souhaitent

un joyeux printemps  
&  
un bel été

# COMMUNE-INFO DU HAUT-VULLY

Avril 2011  
No. 51



## Au sommaire

- Statistique de la population
- Eau potable et radon
- Association Alzheimer Suisse - Fribourg
- Comptes communaux 2010
- Règlement sur les chiens
- Le mot du syndic
- Traversée de Môtier et éclairage public
- Les ligues de santé du canton de Fribourg
- Pavillon du Vully
- Bennes à ferraille et à déchets
- Engagements hors bilan
- Débarcadère de Môtier

# Statistique de la population du Haut-Vully au 31.12.2010

Femmes	659
Hommes	691
<b>Total</b>	<b>1'350</b>
Suissesses	592
Suisses	614
Nationalités étrangères	144
<b>Total</b>	<b>1350</b>
Nationalités étrangères (femmes)	67
Nationalités étrangères (hommes)	77
<b>Total</b>	<b>144</b>
Enfants de 0 à 17 ans	224
Adultes de 18 à 65 ans	901
Adultes retraités	225
<b>Total</b>	<b>1350</b>
Nombre de votants	1030
Arrivées en 2010	134
Départs en 2010	116
Naissances en 2010	11
Décès en 2010	7

## Heures d'ouvertures

### Administration communale

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b>	08h00 11h30	<b>Fermé</b>	08h00 11h30	08h00 11h30	08h00 11h30
<b>Après-midi</b>	14h00 18h00	<b>Fermé</b>	14h00 17h00	<b>Fermé</b>	14h00 16h00

Pour vos téléphones, nous sommes à disposition chaque jour de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

### Déchetterie

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

	Mardi	Jeudi	Samedi
<b>Matin</b>	<b>Fermé</b>	<b>Fermé</b>	09h00 11h30
<b>Après-midi</b>	15h00 17h00	17h00 19h00	<b>Fermé</b>

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

	Mardi	Jeudi	Samedi
<b>Matin</b>	<b>Fermé</b>	<b>Fermé</b>	09h00 11h30
<b>Après-midi</b>	15h00 17h00	<b>Fermé</b>	<b>Fermé</b>

Le compacteur à déchets est accessible en tout temps !

**Merci de respecter ces horaires !!**

## Benne à ferraille et benne à déchets

Nous avisons la population de la mise à disposition pendant 2 jours, soit les :

**Mercredi 4 mai 2011**

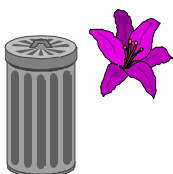
**de 7h30 - 12h00 et de 13h00 - 18h30**

**Jeudi 5 mai 2011**

**de 7h30 - 12h00 et de 13h00 - 16h00**

**à la Place du battoir à Lugnorre**

Benne à ferraille / Benne à déchets



Où vous pourrez déposer

### **Les déchets encombrants**

Attention : Tous les appareils avec composants électriques ou électroniques, ainsi que les appareils ménagers ne peuvent pas être introduits dans les bennes à ferraille ou à déchets encombrants ! Ils doivent être apportés directement au centre du Löwenberg de la maison Haldimann ou retournés aux magasins de vente. Il en est de même pour les pneus. Les déchets professionnels et agricoles de grandes dimensions sont à amener directement au Centre du Löwenberg.

Il est **INTERDIT** de déposer les matériaux à évacuer à l'emplacement du battoir avant les jours fixés pour le ramassage. Chacun doit apporter ses déchets et les introduire directement dans la benne correspondante.

Afin que ces journées se passent dans les meilleures conditions et qu'aucun déchet ne subsiste aux alentours du battoir, nous recommandons à chacun de se conformer à nos directives.

## RÉSEAU D'EAU POTABLE COMMUNAL ET MESURES CONTRE LE RADON

Ces dernières années, notre réseau d'eau potable a subi beaucoup de transformations et de remise en état. Les 4 réservoirs communaux sont neufs, les conduites de transport sont, en grande partie, récentes et nos sources sont toutes équipées de protection UV. Nous pouvons donc dire que l'approvisionnement et la distribution en eau potable de notre commune sont au « top ».

De plus, la loi sur les denrées alimentaires oblige les communes à faire des contrôles périodiques de la qualité de l'eau potable. En 2010, notre fontainier a prélevé à différents endroits, des échantillons d'eau potable, à quatre reprises. Les analyses effectuées par le laboratoire cantonal ont donné des résultats conformes aux normes en vigueur, pour tous les échantillons prélevés.

Une campagne de détection du radon a également été faite dans le cadre de notre commune. Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Il peut également être contenu dans l'eau. Nous avons donc installé des témoins dans 22 endroits différents de notre commune. Après 3 mois, ces échantillons ont été transmis au laboratoire cantonal qui a effectué les analyses de détection. Il s'est avéré que tous les témoins ne présentaient qu'une quantité infime de radon, qui était bien au-dessous de la limite prescrite. Il nous a été confirmé par le laboratoire cantonal, qu'aucune mesure spécifique ne devait être prise dans le cadre de notre commune.

J.-Bernard Hirschi

Responsable du dicastère de l'eau potable

## **Antenne à Domdidier**

### **Conseil, informations, soutien**

**Consultations**  
**Chaque premier jeudi du mois**  
**De 14h00 à 16h00**

**Gratuites, confidentielles et sans rendez-vous**  
**Rue Saugé 2, ancien magasin Godel**

**Groupes d'entraide et d'écoute pour proches des malades**  
**026 663 46 87 ou 079 686 56 16**

**Bénévoles pour prise en charge et aide à domicile**  
**078 656 82 87**

**Vacances pour couple vivant à domicile**  
**079 611 78 76**

Toutes ces prestations sont assurées par des responsables formées. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact.

**026 402 42 42 [www.alz.ch/fr](http://www.alz.ch/fr)**



L'association "Pavillon du Vully" propose un accueil extra-scolaire aux enfants du Vully de l'école enfantine jusqu'en 6<sup>ème</sup> primaire.

Le local de l'accueil se situe dans l'immeuble du Lion d'Or à Môtier, bâtiment qui héberge également l'administration communale du Haut-Vully.

Une garde flexible est à votre disposition : avant et après l'école ainsi que les après-midi de congé ou encore durant la pause de midi.

Diverses activités sont proposées aux enfants: jeux, lecture, dessins et bricolage à l'intérieur comme à l'extérieur ainsi que la possibilité de faire les devoirs dans un endroit calme.

Un repas équilibré, fourni par l'Auberge des Clefs à Lugnorre, est servi durant la pause de midi.

Les enfants effectuent les trajets entre l'accueil et les écoles de Lugnorre et de Nant en bus scolaire.

#### **Intéressés?**

Pour vous informer et inscrire vos enfants consultez notre site internet [www.pavillon-du-vully.ch](http://www.pavillon-du-vully.ch) ou appelez-nous au téléphone 076 711 52 67 (Lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 11h00 et 18h30).



## Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Service médico-social
- Centre de remise d'appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- [info@liguepulmonaire-fr.ch](mailto:info@liguepulmonaire-fr.ch) –
- [www.liguepulmonaire-fr.ch](http://www.liguepulmonaire-fr.ch)
- Tél. 026 426 02 70



## CIPRET - Centre d'information et de prévention du tabagisme

- [info@cipretfribourg.ch](mailto:info@cipretfribourg.ch) –
- [www.cipretfribourg.ch](http://www.cipretfribourg.ch)
- Tél. 026 425 54 10



## Centre de dépistage du cancer du sein

- Pour toutes les femmes âgées de 50 à 70 ans
- [depistage@liguessante-fr.ch](mailto:depistage@liguessante-fr.ch) –
- [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)
- Tél. 026 425 54 00

Route des Daillettes 1

CP 181 / 1709 Fribourg

Tél. 026 426 02 66

[www.liguessante-fr.ch](http://www.liguessante-fr.ch)

Fax 026 426 02 88

[info@liguessante-fr.ch](mailto:info@liguessante-fr.ch)

## Règlement sur les chiens

L'assemblée communale a approuvé le nouveau règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens.

Nous aimerions attirer l'attention des propriétaires de chiens sur un point précis de notre règlement, c'est les souillures canines sur le territoire communal.

- Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public ou privé d'autrui (art.9)

Nous devons malheureusement constater que ce point n'est pas respecté et, notamment que les sacs contenant les souillures des chiens sont laissés de plus en plus en bordure des chemins.

Selon l'alinéa 2 de l'art. 9, il incombe au propriétaire du chien de ramasser et d'évacuer les déjections de son animal dans les installations communales prévues à cet effet.

Nous espérons par ces quelques lignes rendre attentif tous les propriétaires de chien de leur responsabilité vis-à-vis des autres usagers des chemins et espaces verts de notre commune.



Le Conseil communal

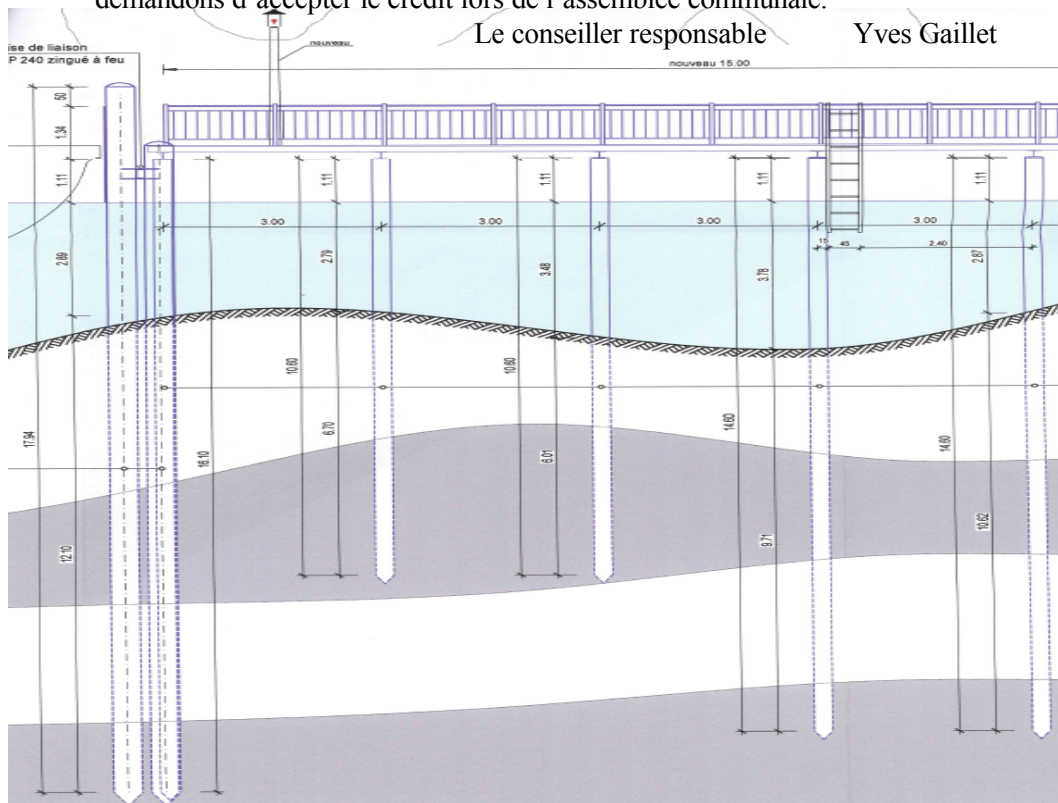
### Débarcadère de Môtier

Lors de notre dernière assemblée, nous avons soumis aux citoyens un crédit pour le prolongement du débarcadère de Môtier.

Pour la mise à l'enquête de ce projet, nous avons procédé à une analyse géologique du sous-sol du lac pour déterminer la nature de celui-ci. Malheureusement, une couche instable est apparue à une profondeur d'environ 6 mètres. Pour faire face à ce problème, le projet a dû être modifié et les pieux prévus ont été prolongés de 5 mètres. La modification de l'ouvrage implique donc des coûts supplémentaires de l'ordre de Fr. 60'000.-.

Pour des raisons de transparence, le Conseil communal a décidé de demander un crédit complémentaire lors de notre assemblée d'avril prochain. Les coûts totaux du prolongement du débarcadère et de l'appareil de choc sont estimés à Fr.260'000.-, le crédit déjà voté est de Fr. 200'000.-. Le crédit supplémentaire à voter est de Fr.60'000.-. Nous vous remercions de soutenir ce projet et vous demandons d'accepter le crédit lors de l'assemblée communale.

Le conseiller responsable Yves Gaillet



**les Ligues de santé**  
du canton de Fribourg

La Ligue contre le cancer, l'Association du diabète, la Ligue pulmonaire, le CIPRET, le Centre de dépistage du cancer du sein et le Registre des tumeurs

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

#### Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Service social spécialisé
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- [info@liguecancer-fr.ch](mailto:info@liguecancer-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)
- Tél. 026 426 02 90

#### Association fribourgeoise du diabète



- Service médico-social
- Activités d'information de prévention
- [diabete@liguessante-fr.ch](mailto:diabete@liguessante-fr.ch) – [www.associationdudiabete.ch/fribourg](http://www.associationdudiabete.ch/fribourg)
- Tél. 026 426 02 80

## Familles avec 3 enfants



La fondation privée «Das Leben meistern» (maîtriser la vie) soutient des familles / familles monoparentales suisses avec trois enfants et plus. L'aide est de 100 francs par mois et par enfant. Pour obtenir cette aide, le **revenu net annuel** (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne doit pas dépasser

### familles:

- 3 enfants : 60'000.-- francs
- 4 enfants : 65'000.-- francs
- 5 enfants : 70'000.-- francs etc.

Pour les familles monoparentales le règlement de la fondation prévoit que le revenu donnant droit à une aide est de 10'000.-- francs inférieur aux montants précités.

Des renseignements complémentaires et des formulaires de demande peuvent être obtenus auprès de la Fondation:

**Fondation „Das Leben meistern“  
Case postale 1363  
1701 Fribourg**

Informations supplémentaires (de mardi à vendredi) :

Madame Hanny Jungo (coordinatrice) ou Madame Nadia Krattinger  
026 321 51 30 - [daslebenmeistern@bluewin.ch](mailto:daslebenmeistern@bluewin.ch)

Urs Schwaller  
Conseiller aux Etats FR  
responsable de la fondation

## Engagement hors bilan pour 2010

### 1. Service social du Lac

Selon les statuts, article 14 : les charges sont réparties sur l'ensemble des communes membres à raison de 50 % au prorata de la population dite légale et 50 % selon leur indice de capacité financière arrêtés par le Conseil d'Etat.

### 2. Réseau Santé Lac

Cette association remplace les associations pour les homes et pour l'hôpital de Meyriez. Les articles 26 à 33 des statuts de l'association définissent le mode de financement et ses conséquences. La répartition des frais est faite selon la clef de répartition définie à l'article no 32.

### 3. L'ABV (alimentation en eau potable)

Les articles 25 et 26 définissent la prise en charge des frais financiers et de frais d'exploitation. La formule de calcul pour la répartition des frais financiers est contenue dans l'annexe des statuts. La limite de crédit de l'association est fixée à 15 millions. Elle peut également ouvrir un compte de trésorerie dont la limite est fixée à 2 millions.

### 4. La STAP de Montilier (association intercommunale pour l'épuration des eaux)

Les articles 50, 51 et 52 et avenants définissent la répartition des frais entre les communes membres de l'association.

### 5. Entreprise forestière région lac de Morat

Les articles 17 à 23 des statuts de l'association définissent la répartition des frais et la prise en charge des dépenses. La limite de crédit est de Fr. 500'000.- pour les frais d'investissements et de Fr. 200'000.- pour le compte de trésorerie.

### 6. CORM – Morat (cycle d'orientation du Moratois)

Les articles 20 à 25 des statuts de l'association définissent les frais financiers et la répartition de ceux-ci. La limite d'endettement est fixée à 30 millions de francs pour l'association.

### 7. Hôpital du Lac

Cette association est rattachée également au Réseau Santé Lac.

### 8. Le Service du Tuteur

Les articles 21 à 24 de la convention signée en 2010 servent de base à la répartition des frais financiers entre les communes membres.

# Le mot du syndic

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Lors de notre prochaine assemblée, nous vous présenterons les **comptes 2010**, dont le résumé se trouve avec les documents remis. Le résultat ne nous a pas apporté de mauvaises surprises et l'essentiel du budget que vous aviez voté a été respecté.

Vous trouverez également les informations relatives aux **investissements** réalisés et bien entendu nous répondrons volontiers aux questions que ceux-ci pourraient susciter.

Nous sommes évidemment satisfaits de pouvoir vous présenter une image favorable aux travers des comptes 2010. Mais ce résultat ne doit pas nous laisser conclure qu'il n'y a aucun souci à se faire pour l'avenir en ce qui concerne les finances communales. La présentation **du plan financier**, qui sera faite lors de notre assemblée, vous donnera une réponse plus précise à ce sujet. Au moment où j'écris ce mot ce document n'a pas encore été définitivement établi, mais je peux d'ores et déjà faire les remarques suivantes : durant ces 5 prochaines années les investissements seront importants, tels que

***Solde traversée de Môtier +/- 1,5-2 mio, projet école +/- 3-4 mio, Hôpital Meyriez +/- 1 mio, projet bâtiment Edilité/Déchetterie, (montant indéterminé), projet Place du Pommeré (montant indéterminé) rénovations de routes, de canalisations et autres, etc. dont les coûts sont toujours conséquents.***

Sachant qu'en 2010 notre disponibilité destinée aux investissements (cash flow) était d'environ 1 moi, il faudra être réaliste et conséquent si l'on ne veut pas augmenter notre dette d'une manière trop importante. Mais d'ici cet automne, la nouvelle équipe, qui sera issue des élections, reviendra sur ce sujet avec des propositions concrètes.

Malheureusement, nous devons revenir sur la question du **prolongement du débarcadère** et je vous renvoie à l'explication spécifique. J'aimerais dire que nous voulons jouer cartes sur table en

semestre 2012. Surtout, nous espérons que lors de l'assemblée communale de cet automne, nous serons en mesure de vous présenter le projet et de vous demander les crédits y relatifs. Mais, ce que nous pouvons vous assurer pour le moment, c'est que nous faisons notre possible pour terminer cette traversée de Môtier, compte tenu du partenariat avec le canton.

## **Eclairage public communal – Adaptations**

Le Conseil communal est conscient de la nécessité d'économie d'énergie. Il a notamment demandé un audit afin d'obtenir un bilan de la situation actuelle et des mesures préconisées. Ce document va encore faire l'objet de réflexions mais dès que possible, peu à peu, nous réaliserons les mesures nous permettant ces économies. Nous allons commencer par changer les types de lampes les plus dévoreuses d'électricité, les lampes à mercure. Puis, nous poursuivrons nos modifications au gré de nos possibilités. Il faut savoir qu'une adaptation complète de notre réseau de points lumineux est estimée à environ Fr. 200'000.- dont 70% à la charge de la commune, le reste étant une participation du groupe E. La mesure suivante pourrait être une réduction de l'éclairage durant la nuit, mais la réflexion à ce sujet doit encore être faite.

Ce problème d'économie d'énergie rencontre toujours plus de sensibilité, mais nous ne voulons pas y donner suite avant d'en avoir étudié les variantes et les conséquences. Il s'agit d'un dossier parmi d'autres que la commune doit traiter et nous avons des priorités. Alors patience à ceux qui sont pressés, car pour être efficaces à long terme les mesures d'économie d'énergie doivent être réfléchies et adaptées à notre réseau.

Le Conseil communal

## **Traversée de Môtier – Information**

Le 2 mars une délégation du Conseil communal a rencontré les représentants du service cantonal des Ponts et Chaussées afin d'obtenir des précisions quant à l'état de ce projet. En particulier le CC a fait part de ses soucis par rapport à la durée nécessaire à la réalisation de cette traversée de la localité, soit environs 2 législatures depuis le début.

Afin d'être en conformité avec la législation fédérale des mesures anti-bruit doivent faire partie des projets à réaliser. Pour Môtier, un tapis de chaussée, absorbant le bruit émis par les pneus des véhicules, sera posé ; les données spécifiques ont déjà été relevées. Un tel tapis a déjà été posé à Sugiez, du pont de la Broye au Péage. Les coûts seront pris en charge par le canton, ainsi que ceux des autres travaux exigés par cette législation. Mais cette solution est avantageuse pour les riverains puisque le bruit des véhicules sera réduit. Une autre exigence concerne l'évacuation des eaux des routes cantonales. Dans la mesure du possible, les eaux communales ne doivent pas être évacuées au travers des collecteurs des routes cantonales. S'agissant de Môtier, notre ingénieur en charge du dossier va établir une étude et chiffrer pour la commune, le coût supplémentaire des modifications nécessaires et, surtout, la faisabilité de ces nouvelles exigences, compte tenu de l'exiguïté de l'endroit.

Une fois toutes les données connues, les plans devront être soumis pour aval aux divers services cantonaux concernés, dont celui de la protection des monuments historiques, qui a un œil attentif sur Môtier. Ensuite le tout sera mis à l'enquête publique et, après celle-ci, les travaux proprement dits pourront être attribués et réalisés.

**En faisant preuve d'un certain optimisme nous sommes d'avis que la réalisation de ces travaux pourra débuter durant le second**

vous demandant un nouveau crédit, plutôt que de venir avec un dépassement au moment du décompte final. Mais je vous rappelle

aussi que ce projet a été élaboré à la suite d'une demande appuyée par une majorité de citoyens, lors d'une assemblée communale en 2009.

Lorsque vous lirez ce mot, les **élections communales du 20 mars** seront encore ouvertes et je vous invite fortement, si vous ne l'avez pas déjà fait, à aller déposer votre bulletin dans l'urne. J'en profite pour dire qu'il est toujours plus difficile de trouver un nombre suffisant **de personnes souhaitant s'engager** et c'est très regrettable. Aussi, je remercie **les candidats** qui ont accepté de le faire, car il ne s'agit pas d'une petite charge. J'espère que durant les 5 ans de la législature qui va débiter, vous saurez **les appuyer** dans leurs activités en faveur de la communauté, même si parfois les avis divergent sur l'un ou l'autre sujet, surtout lorsque des intérêts privés ou des sensibilités spécifiques sont en cause.

Merci à toutes celles et ceux qui travaillent et s'investissent déjà dans un esprit d'ouverture et d'engagement au bon fonctionnement de notre commune. Je pense en particulier à tout le personnel communal, aux membres des commissions, à mes collègues du Conseil. Un merci spécial aux conseillers qui n'ont pas souhaité se représenter, Monique Guillod et Jean-Bernard Hirschi. Ils ont beaucoup donné durant leurs 2 mandats et méritent toute notre gratitude.

**Rendez-vous le 4 avril à La Jordila pour notre assemblée communale.**

**Encore une fois n'oubliez pas d'aller élire votre Conseil communal jusqu'au 20 mars à midi.**

Tout en vous souhaitant d'ores et déjà un bel été et le meilleur pour vous, je vous adresse mes cordiales salutations.

Jean-Philippe Noyer, syndic

## Comptes communaux 2010 – explications

Les comptes communaux 2010 ont été vérifiés par la fiduciaire MCM les 18 et 21 février 2011. Selon leur appréciation contenue dans le rapport du 21 février, les comptes annuels sont conformes à la loi et la fiduciaire MCM recommandent d'approuver ces comptes avec un excédent de produits de Fr. 16'440.71 pour les comptes de fonctionnement et un excédent de charges d'investissement de Fr. 1'367'620.05.

Concernant le bilan, les disponibilités ont diminués de Fr. 252'600.-. Lors d'un refinancement d'un emprunt bancaire, nous avons pu amortir le montant de Fr.200'000.-, en utilisant l'argent à notre disposition. Nous avons également financé tous les investissements de 2010 par le biais des recettes courantes. L'emprunt bancaire bloqué s'élève actuellement à Fr. 4'865'000.-. Si nous déduisons les comptes bancaires et ccp en positif, nous pouvons évaluer notre dette nette à Fr. 3'236'000.-, ce qui fait une dette par habitant de Fr. 2'397.-.

La fortune nette de la commune est de Fr. 2'989'056.37 au 31.12.2010.

Pour le compte de fonctionnement, le résultat fait ressortir un bénéfice de Fr. 16'440.71 après des amortissements de Fr. 927'617.05. Nous avons également utilisé les réserves à disposition dans l'eau potable et l'épuration pour amortir les investissements 2010 avec un montant de Fr. 210'000.-. Au niveau des charges de fonctionnement, nous avons enregistré Fr 61'000.- de charges de moins que prévu au budget et une augmentation des produits de Fr. 433'000.- par rapport à ce qui avait été prévu. Cette situation nous a permis de faire des amortissements supplémentaires de Fr. 501'617.05. Le cash flow pour 2010 se monte à Fr. 944'057.76.

Pour les investissements, le budget des charges prévoyait une dépense de Fr.1'653'000.- et des produits de l'ordre de Fr. 280'000.-. Les montants effectifs représentent Fr. 1'677'287.05 de charges et Fr. 309'667.- de

produits. Comme dit plus haut, l'excédent de charges est de Fr. 1'367'620.05.

Dans le secteur transports et communications, le budget a été dépassé ; cela est dû au paiement d'une facture d'honoraires d'ingénieurs pour le dossier de la Traversée de Môtier, montant qui aurait dû être comptabilisé déjà en 2009.

Pour l'eau potable, les investissements pour le réservoir de Lugnorre représentent un montant de Fr. 654'730.30, alors que le budget mentionnait Fr.670'000.-. Pour le chantier de la route du Mont, les dépenses budgétaires prévoyaient une somme de Fr. 780'000.-. Les montants effectifs comptabilisés se montent à Fr. 764'043.40.

Au débarcadère de Môtier, une première étape a été réalisée avec la pose de la nouvelle barrière. Il reste encore un important montant à investir pour le projet de prolongement du débarcadère et des explications vous seront données lors de notre assemblée. Nous avons également poursuivi les travaux pour la révision de notre plan d'aménagement et de son règlement ; le montant investi pour 2010 se monte à Fr. 29'095.40.

Dans les recettes, ce sont les taxes de raccordement d'eau potable et d'épuration des nouveaux bâtiments, ainsi qu'une subvention de l'ECAB pour les travaux dans l'eau potable qui représentent le montant de Fr. 309'667.-.

En conclusion, les comptes 2010 se sont bouclés selon le budget établi.

W. Ischi, caissier